

Importante victoire juridique de la Ville de Lorraine pour la protection de la forêt du Grand Coteau

Jugement de la Cour supérieure du Québec

La Ville de Lorraine vient de remporter une longue bataille juridique alors que la Cour supérieure du Québec vient de confirmer la validité du zonage de protection de la forêt du Grand Coteau et de rejeter une poursuite de 7,3 millions contre la Ville.

Ce jugement est un événement majeur dans la protection de la forêt du Grand Coteau, car il confirme le bien-fondé et la justesse de toute notre démarche, entreprise depuis 1991, pour la protéger. Merci aux citoyennes et aux citoyens de nous avoir fait confiance pendant tout ce temps et d'avoir cru en nous dans cette longue lutte pour la protection et la préservation de notre environnement.

La décision de la Cour supérieure du Québec a été rendue par le juge Benoît Emery le 7 juillet dernier. Le requérant, une compagnie à numéro propriétaire d'un important lot dans la forêt depuis 1989 et dont l'actionnaire majoritaire est

M. François Pichette, prétendait dans sa poursuite contre la Ville que l'Administration municipale avait réalisé une expropriation déguisée en décrétant qu'une partie du terrain devenait une zone de conservation. Ce zonage avait pour but et a toujours comme objectif de respecter la volonté de la Ville de Lorraine de protéger l'intégrité de la forêt et d'y interdire la construction résidentielle.

Le juge Benoît Emery établit que le promoteur a trop tardé à contester le changement de zonage et que son action est prescrite. Il rejette du coup la réclamation de 7,3 millions de dollars à la Ville.

L'appui de toute la population à notre lutte pour la protection de la forêt, tant lors du référendum que durant toutes les étapes de ce dossier, depuis trente ans, prouve tant la justesse de nos actions que l'intérêt des Lorraines et Lorrains pour la forêt du Grand Coteau.

La nature au cœur de la ville

Amateurs de marche et de randonnée, saviez-vous que Lorraine est un véritable îlot de verdure sur la couronne nord ? Avec ses 28 parcs, sa Route verte et sa forêt, sur un territoire de 5 km² seulement, elle fait le bonheur des passionnés de nature. Exceptionnel pour une municipalité située près des grands centres et comptant moins de 10 000 habitants ! À l'approche des couleurs de l'automne, explorez ces écosystèmes et laissez-vous séduire...

Combien pensez-vous qu'il y a d'arbres à Lorraine ?

a) 3 millions b) 1,2 million c) 450 000

(réponse en bas de page)

Une forêt appréciée de tous

Pour les Lorrains, préserver l'environnement et profiter de la proximité de la nature est un véritable art de vivre. Ils l'ont bien démontré en 2011, alors que 72 % des résidents ont voté pour la protection de la forêt du Grand Coteau lors d'un référendum. Grâce à votre vision, la municipalité a pu acquérir des terrains zonés résidentiels (plus de 40 000 m²) situés dans cette forêt.



Réponse : a) La ville compte environ trois millions d'arbres !



En juin dernier, une entente intervenue entre la Ville et les Propriétés Roger Pilon et Associés inc. a permis à la municipalité d'acquérir trois autres lots situés dans cette forêt. L'ensemble des terres visées par ce projet est donc maintenant protégé.

Soulignons que la Ville a bénéficié d'une subvention de 500 000 \$ de la Communauté métropolitaine de Montréal pour cette acquisition, dans le cadre du Programme métropolitain de protection et de conservation d'espaces boisés (Fonds verts). Une aide des plus appréciées !

Pour mieux mettre en valeur cet écosystème, tout en le protégeant, la Ville a également créé le **Comité consultatif sur la gestion et la préservation de la forêt du Grand Coteau**. Ce dernier travaille en concertation avec les gens du milieu. Parmi les projets présentement étudiés, mentionnons le balisage des sentiers et la restauration des escaliers et passerelles.

Parce que la nature doit être partagée, c'est toute la région qui bénéficie de la préservation de cette forêt. Tant les Lorrains que les autres citoyens de la MRC peuvent jouir de cet écosystème unique situé tout près des grands axes routiers.

Cette forêt abrite plusieurs espèces de plantes rares, de nombreux arbres (érable à sucre, pruche, pin blanc, etc.), des amphibiens (salamandre cendrée, grenouille des bois, crapaud d'Amérique, etc.), des reptiles (couleuvre verte et couleuvre rayée), des mammifères (cerf, renard roux, petite chauve-souris brune, etc.) et près de trente espèces d'oiseaux (chouette rayée, grand pic, buse à queue rousse, etc.). En clair, il s'agit d'un écosystème des plus riches qui se devait d'être préservé !

Route verte

Née d'une idée originale de Vélo Québec et réalisée en collaboration avec le ministère des Transports du Québec et des partenaires régionaux, la Route verte est un réseau de 5000 km de voies cyclables parsemées de corridors verts.

Lorraine offre aux amateurs de vélo un parcours de 0,65 km qui longe la rivière des Mille Îles et l'arrière du domaine Garth.

Avec son belvédère d'observation et sa végétation luxuriante, ce sentier plaît également aux marcheurs, qui s'y promènent régulièrement en famille. Découvrez-le au carrefour du boulevard De Gaulle et du chemin de la Grande-Côte, tout près du parc canin !

Visitez le www.routeverte.com pour connaître les différents circuits de la Route verte.